

des organismes de l'État les services d'experts-conseils en gestion dans les domaines de l'ordination, des opérations et des méthodes, de la recherche opérationnelle, de l'analyse des cadres, et de la consultation en matière de personnel.

Formation et perfectionnement.—Se conformant à l'importance croissante accordée au perfectionnement en gestion et à la formation continue des cadres, la Commission offre des cours interministériels en administration publique, en formation professionnelle et en amélioration de la gestion. La Commission remplit auprès des sous-ministres le rôle d'expert et de conseil en matière de formation. Les services de formation et de perfectionnement de la Commission sont mis à la disposition des employés en vue de leur formation à des tâches spéciales ou de la promotion parmi les cadres administratifs et directoriaux.

Langue.—La Commission est chargée de satisfaire aux besoins de la Fonction publique en matière de bilinguisme et de biculturalisme. Elle dirige des écoles de langues et s'occupe de la recherche et du développement afin de permettre aux fonctionnaires d'atteindre différents niveaux de compétence. Elle développe chez les hauts fonctionnaires la connaissance des deux langues afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions avec compétence en anglais ou en français. Ce programme donne à ces fonctionnaires une appréciation des cultures anglaise et française suffisante pour les guider lors de l'élaboration et de l'application des principes directeurs. La Commission conseille également les ministères et organismes de l'État, et surveille la façon dont ils appliquent la politique d'emploi des langues.

Statistique de l'emploi au gouvernement fédéral*.—L'enquête mensuelle sur l'emploi dans l'administration fédérale, commencée en 1952, englobe tous les fonctionnaires fédéraux (sauf le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs, les ministres de la Couronne et les députés, les juges, les personnes engagées à forfait et les militaires, mais y compris les membres de la Gendarmerie royale du Canada). L'enquête comprend deux groupes principaux: 1° les ministères et les corporations de département, et 2° les corporations de mandataire et de propriétaire et autres organismes gouvernementaux. Le tableau 1 réunit les deux groupes, les tableaux 2 à 5 comprennent les employés du premier groupe et le tableau 6 indique ceux du deuxième groupe.

* Rédigé à la Division des gouvernements, Direction de la statistique financière, Bureau fédéral de la statistique.

1.—Nombre total de fonctionnaires fédéraux par province, le 31 mars 1966 et leur rémunération durant l'année terminée le 31 mars 1966

Province ou territoire et détail	Ministères	Corporations de département	Corporations de mandataire	Corporations de propriétaire	Autres organismes	Total
Fonctionnaires						
Terre-Neuve.....	3,909	151	7	6,448	10	10,525
Île-du-Prince-Édouard.....	1,231	32	4	960	—	2,227
Nouvelle-Écosse.....	13,473	269	327	5,162	47	19,278
Nouveau-Brunswick.....	6,699	420	108	7,427	42	14,696
Québec.....	32,083	1,828	2,557	30,991	1,214	68,673
Ontario.....	88,510	5,888	5,018	34,131	1,095	131,672
Manitoba.....	10,189	407	133	13,488	576	24,793
Saskatchewan.....	7,102	286	2	4,061	59	11,510
Alberta.....	12,422	281	50	6,663	102	19,518
Colombie-Britannique.....	20,453	642	218	6,207	122	27,642
Yukon et Territoires du Nord-Ouest ¹	2,800	3	203	28	—	3,034
À l'étranger.....	3,526	12	5	8,762	10	12,315
Total, fonctionnaires.....	202,427	10,219	8,632	121,328	3,277	348,883
	(milliers de dollars)					
Total, rémunération.....	1,014,213	55,087	51,548	727,328	18,306	1,866,483

¹ En outre, environ 250 employés de corporations de mandataire ou de propriétaire et d'autres organismes sont compris avec ceux des autres provinces.